

## Commision d'attribution de logement Paris Habitat

Par kalinkako, le 25/06/2014 à 15:12

Bonjour,

J 'ai été désigné par la préfecture dans le cadre du Dalo pour un logement de type T3 avec Paris Habitat, (donc je suis toute seule sur le logement).

Mon dossier est passé en commision le mercredi 11 juin 2014, j 'appelle la personne qui est en charge de mon dossier quelques jours après pour avoir une réponse, elle me dit que mon dossier à été suspendu, retiré de cet appartement sans aucun motif.

Elle me dit ensuite que la préfecture va me reproposait un logement,

Je la rappelle une semaine après pour lui signifier que je n 'ai toujours pas recu de notification écrite de la commision ; elle me répond qu 'aucun courrier ne peut etre envoyé puisque aucune réponse n 'a été prononcé par la commision .

Je souhaiterais contester ce "refus" de non attribution de ce logement ainsi que savoir pour quelle raison mon dossier à été retiré pour ce logement ?

J 'ai vu que sur la chartre de Paris Habitat , la commision est obligée de donner un avis que ce soit positif ou négatif et d 'envoyer la notification par écrit .

Quel recours m 'est - il possible d 'éffectuer?

Cordialement,